



**AVENANT n°1**  
**Convention d'organisation et d'intervention autour de**  
**La renaturation du ruisseau de Chamboret à Aix sur Vienne**

Entre :

**Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne**, ci-après dénommé le SABV, représenté par Philippe BARRY, Président,

et

**La commune d'Aix sur Vienne**, ci-après dénommée la commune, représentée par M. René ARNAUD, Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne,

**Vu** le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques « Vienne médiane et ses affluents » [2023-2025],

**Considérant** le projet de renaturation du ruisseau de Chamboret à Aix sur Vienne et la convention signée le

Il a été convenu ce qui suit

**Article 1 – Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour l'annexe financière de l'opération intégrant les travaux selon les estimations financières de l'étude et le plan de financement proposé par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne.

**Article 2 – Complément à l'annexe financière**

L'annexe financière de la convention est complétée par la nouvelle annexe financière jointe au présent avenant qui présente la partie travaux.

**Article 3 – Dispositions inchangées**

Toutes les autres stipulations de la convention initiale non expressément modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et continuent de produire leurs effets.

**Article 4 – Entrée en vigueur**

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa date de signature par les parties.



## ANNEXE FINANCIERE

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	Dépenses éligibles	TAUX	MONTANT
Installation de chantier - travaux préalables	16 194,46 €	<b>Agence de l'eau Loire Bretagne</b>	129 107,12 €	50,00%	64 553,56 €
Création du nouveau lit	38 218,45 €	<b>Fonds vert</b>	129 107,12 €	30,00%	38 732,14 €
Protections de berges internes et externes	9 894,58 €	<b>Département de la Haute Vienne</b>	171 898,53 €	15,00%	25 784,78 €
Protection lit majeur	20 487,60 €				
Travaux sur le réseau pluvial et aqueduc	42 791,41 €	<b>Autofinancement SABV</b>	129 107,12 €	20,00%	25 821,42 €
Remise en état du site	13 564,90 €	Part mairie Aix sur Vienne	42 791,41 €	39,74%	17 006,63 €
Imprévus et travaux annexes	14 115,14 €				
Maitrise d'œuvre	16 632,00 €				
<b>TOTAL</b>	<b>171 898,53 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>171 898,53 €</b>

